TARIFS DES CONTRIBUTIONS SCOLAIRES 2025 – 2026
ÉCOLE

I – Contribution des familles

La contribution annuelle des familles est fixée en fonction des revenus du foyer.

Revenu fiscal de référence / par le nombre de parts = votre groupe	De 0 € à 8.000 €	A partir de 8001 €
Groupes	**A**	**F**
Contribution annuelle des familles	820 €	1.140 €

II – Restauration

EXTERNE	***DEMI-PENSIONNAIRE : forfait annuel 4 jours***
7,80 € le repas	960 €

III – Étude garderie

OCCASIONNELLE	***RÉGULIÈRE forfait annuel 4 jours***
5,50 € la séance	615 €

IV – Autres

1. Assurance :

L'établissement a souscrit un contrat groupe d'assurance scolaire auprès de SAINT-CHRISTOPHE ASSURANCES, **sans surcoût pour les familles**. Cette assurance couvre votre enfant y compris en dehors du temps scolaire et est prise en charge par l'établissement St Louis St Bruno.

2. L'Apel : Association de parents d'élèves bénévoles reconnue par l'Enseignement catholique.

L'adhésion à l'Apel est facultative. En cochant votre souhait d'adhérer à l'Apel sur le dossier d'inscription dématérialisé, vous vous engagez à régler la somme annuelle de 30 € par famille. Cette somme est reversée en totalité à l'association APEL SJSB et contribue à financer des projets et manifestations au bénéfice des élèves.